

30 juin 2015 -11:44

Appartient à Conseil des ministres du 3 juillet 2015

Suivi de la politique de sécurité routière des services de police en 2015

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon et de la ministre de la Mobilité Jacqueline Galant, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à attribuer un montant de 248.000 euros au SPF Mobilité et Transports pour le suivi de la politique de sécurité routière des services de police, pour l'année 2015.

Ce financement vise notamment à donner au SPF Mobilité et Transports les moyens nécessaires pour assurer la transposition de la directive européenne facilitant l'échange transfrontalier d'informations concernant les infractions en matière de sécurité routière. Il est également indispensable pour mener à bien les projets d'amélioration de la politique de poursuite, comme par exemple la lutte contre les récidives.

Le projet d'arrêté royal entend pérenniser l'investissement réalisé par la cellule Enforcement du SPF Mobilité et Transports, par le maintien en service des trois collaborateurs de niveau A qui ont été engagés et par le recrutement d'un collaborateur supplémentaire de niveau B, tel que cela est prévu dans le plan de personnel.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jacqueline Galant, ministre de la
Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société nationale
des chemins de fer belges
Avenue des Arts 7 (4ième étage)
1210 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la
Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>